

PARTICULIERS ADDENDUM

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE AUX CONDITIONS TARIFAIRES DES PRINCIPAUX PRODUITS ET SERVICES 2019

Chers clients,

Vous trouverez ci-dessous une **information complémentaire** apportée à nos conditions tarifaires, qui prendront effet au 1er janvier 2019.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT REMBOURSABLE DANS UN DÉLAI D'UN MOIS

Précisions relatives à la franchise d'agios : Particularités de certains découverts, article R313-4 du code de la consommation : lorsque le montant du découvert en moyenne journalière entre deux arrêts mensuels est inférieur à 200€, il sera perçu un minimum forfaitaire qui n'entrera pas dans le calcul du Taux Annuel Effectif Global (TAEG) et sera calculé comme suit : gratuit de 0 à 4 jours par mois, 5.50€ entre 5 et 10 jours, 7.25€ entre 11 et 20 jours, 9.05€ de 21 jours à moins d'un mois.

*Nous vous prions de bien vouloir nous excuser
et vous remercions de votre compréhension.*

Document informatif à vocation non-publicitaire
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE GUADELOUPE, société coopérative
à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit Siège social :
Petit-Pérou - 97176 ABYMES CEDEX - N° SIRET : 314 560 772 00217
Code APE : 6419Z RCS : 93D129 Société de courtage d'assurance immatriculée
au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 029 548.

